

Rappel du règlement :

1.2-2-1 REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS PAR EQUIPES :

I-2-1/ LES EQUIPIERS DOIVENT

- être licenciés dans un club avec terrain ou dans l'A.S. d'entreprise qu'ils représentent.

Dans le cas où l'équipier est licencié dans un club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son A.S. d'entreprise.

Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'extranet.

Les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.

- être membres de l'association d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise au 1^{ER} jour de l'épreuve.

Sanction lorsqu'un joueur inéligible participe : les résultats de l'équipe seront **annulés** et en Division, l'équipe est **rétrogradée** en division inférieure.

*Règle générale : Le **salarié** membre des équipes **est, soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an** (équivalent à un mi-temps), **soit titulaire d'une convention de pré-retraite dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois**. Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

Partie à remplir par le capitaine ou président de l'AS :

NUMERO ET NOM DE L'AS : (.....)

LIGUE :

COORDONNEES DU JOUEUR

NOM : PRENOM :

Partie à remplir par le responsable d'établissement :

Rectorat de l'Académie de :

Ou DRDJSCS de :

Nom de l'établissement :

Je soussigné, en qualité de, certifie que le

salarié est bien **titulaire de son poste de professeur d'EPS**, qu'il

possède un contrat de travail dont la **durée est supérieure ou égale à 18 mois** et effectuée **au moins 800 Heures par**

an ou est titulaire d'une convention de pré retraite.

Date : / / 2021 à

Cachet de l'établissement et signature.

Signature du Capitaine :